



AVIS DE COURSE

Nom de la compétition :

Challenge Dériveur de la Somme (première manche)

Dates complètes : Samedi 28 avril 2026

Grade : 5B

Séries ou classe : Toutes séries Dériveur (IND) et 5S

Lieu : Grand Plan d'eau d'Argoeuves, 80470 Argoeuves

Autorités Organisatrices : Amiens Voile (C80007) et CDVoile de la Somme (D8000)

1. REGLES

La régate sera régie par :

- les RIR (règles d'introduction à la régate),
- le présent avis de course.

Le port d'une flottabilité individuelle est obligatoire

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1. La régate est ouverte aux 5S et aux dériveurs solitaires et doubles.



2.2. La régate est ouverte aux pratiquants présentant :

- pour les majeurs : leur licence Club FFVoile 2026 mention « compétition » ou « pratiquant »
- pour les mineurs :
 - leur licence Club FFVoile 2026 mention « adhésion » ou « compétition »

2.3.. Une inscription au préalable auprès du CDV80 est nécessaire

3. DROITS A PAYER

Les frais d'inscription sont fixés à **10 €** par coureur/**étape** ou **15€** les **3 étapes**.

- [Lien d'inscription pour une régate](#)
- [Lien d'inscription pour 2 ou 3 régates](#)

4. PROGRAMME

- Ouverture de la base : **09h30**
- Ouverture des inscriptions : **10h00**
- Mise à disposition du Comité de Course pour course à suivre : **11h**
- Pause repas : **13h**
- Remise des prix vers **16h30** ou dès que possible après l'instruction des réclamations.

5. TYPE DE PARCOURS

Les parcours sont de type triangle.

Les parcours peuvent être modulés en fonction des types de bateau.

6. CLASSEMENT

7.1. Le classement sera établi selon le système de points *a minima* : 1^{er} = 1 point, 2^{ème} = 2 points, etc.

7.2. *Ex-æquo* : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.

7.3. Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits + 1.

7.4. Comptabilisation du temps :

Les 5S seront classés en *temps réel* et les dériveurs solitaires (toutes séries) et dériveurs doubles (toutes séries) seront classés en *temps compensé* selon la table de handicap.

7.5. Nombre de classement :

Deux classements seront établis :

- 5S
- Solitaires toutes séries et doubles toutes séries.

7.6. Nombre de courses à valider pour constituer une série :



Deux courses validées sont nécessaires pour valider l'épreuve.

7.7. Courses retirées :

- Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera effectué sur le total de ses scores dans toutes les courses.
- Quand 3 à 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera effectué sur toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course,
- Quand 5 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera effectué sur toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

7. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

Les concurrent(e)s venant de clubs extérieurs sont invités à se faire connaître à l'avance.
(Voir contacts ci-dessous)

8. INFORMATIONS ET CONTACT :

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :



Romain ARMAND : 06 21 90 02 97
contact@amiens-voile.fr



Justine Fallet : 06 36 55 89 70
cdvoile80@gmail.com



Accès à la base

La base se situe sur la route reliant Argœuves et Dreuil-lès-Amiens. L'accès se trouve à proximité d'un pylône haute-tension.



Amiens Voile Plan de la base nautique d'Argœuves

